

correctionnelle

Il échangeait des photos à caractère pédophile sur Internet

correctionnelle

Il échangeait des photos à caractère pédophile sur Internet

«PapouXX06 ». Tel était le pseudonyme utilisé par... 66 ans, pour échanger des images de mineures présentant un caractère pornographique sur Internet.

La détention et la diffusion de telles photos ont valu au prévenu de comparaître, vendredi, devant le tribunal correctionnel de Grasse. Il a été condamné à six mois de prison avec sursis.

Placé sous contrôle judiciaire depuis le 4 juillet dernier, M.... est poursuivi pour des faits s'étalant du 11 décembre 2003 au 29 juin 2004. C'est une commission rogatoire ordonnée par un juge de Toulon qui a permis de démanteler un réseau d'échange d'images à caractère pédophiles sur Internet. L'identité du prévenu est apparue lors de la saisie d'ordinateurs à Montargis (Loiret). L'Azuréen a été arrêté le 3 juillet dernier : une dizaine de photos et deux films ont été retrouvés sur son propre ordinateur.

« Derrière ces images, il y a des enfants, ce n'est pas du virtuel. Vous créez en quelque sorte une demande et entretenez ce réseau », a déclaré le président Marc Joando. Effondré et à peine audible, le prévenu a eu du mal à expliquer son geste. Malgré le soutien de sa famille dans la salle, il a fondu en larmes et n'a pas été en état de poursuivre sa défense.

Un individu respecté

Le cas de ..., marié, deux enfants, ancien policier de la brigade anti-criminalité, a étonné. Son avocat, Me Sylvain Pont, est revenu sur la brillante carrière de son client au sein des forces de l'ordre.

Plus de 9 700 arrestations, médaille d'or de la police, il a eu du mal à supporter sa retraite à 55 ans.

Il a sombré dans un état dépressif, aggravé par le diagnostic de sa maladie de Parkinson en 2003.

Le fait de détenir de telles images fait-il de ... un futur criminel en puissance ? s'est interrogé Me Pont. L'avocat a vu dans cette affaire un égarement passager : « La destinée d'un homme n'est pas simple. Il y a des zones de lumière et des zones d'ombre ».

Des zones d'ombre que la substitut du procureur, Mariel Dubreuil, a qualifié de « délinquance sexuelle (...) qu'il faut sanctionner à la hauteur de la gravité des faits ».

Devant la détresse psychologique du prévenu et sa prise de conscience du délit, **le tribunal a retenu une peine indulgente : six mois de prison avec sursis sur les deux ans ferme encourus.**

E. B.